

*Le Conseil pour la conservation des ressources halieutiques (CCRH) formule au ministre fédéral des Pêches et des Océans des recommandations sur le total des captures admissible et sur d'autres questions de conservation touchant les stocks de poisson de l'Atlantique. Le CCRH est un partenariat qui repose sur des avis de scientifiques et de représentants de l'industrie de la pêche. Il est guidé par les principes du développement durable et par une approche écologique de la gestion des pêches. Il travaille de façon englobante, ouverte et transparente.*

L'amorce par le gouvernement fédéral d'un processus d'élaboration, d'ici la fin de 1996, de plans intégrés de gestion des pêches pour toutes les espèces ou tous les stocks exploités s'inscrit parmi les nombreux développements des politiques intérieures. Cette approche intégrera l'ensemble des éléments liés aux secteurs des pêches commerciales, autochtones et récréatives ou sportives. Elle constituera un outil efficace pour assurer la pérennité des ressources.

Afin d'assurer le développement ordonné de stocks et d'espèces sous-exploités ou inexploités, on a adopté en 1995 une politique nationale qui facilitera la collecte des données scientifiques nécessaires pour garantir la pérennité de ces stocks et de ces espèces.

L'élaboration d'une stratégie de mise en oeuvre de partenariats est conforme au changement de cap dans le secteur des pêches canadiennes. Les ententes de partenariat accroîtront le rôle des intervenants à l'intérieur du processus décisionnel. Ces ententes avec l'industrie pourront contribuer de façon importante à la réalisation de l'objectif du Canada : promouvoir un secteur des pêches qui soit autonome, durable et économiquement viable.

En 1992, le gouvernement fédéral a mis en oeuvre une stratégie septennale intitulée «Stratégie relative aux pêches autochtones». Suivant cette stratégie, Ottawa conclut des ententes avec des organismes autochtones pour associer les Autochtones à la gestion durable de la pêche, leur assurer des avantages économiques, et fixer et leur offrir des allocations de poisson.

Les gouvernements provinciaux et territoriaux cherchent également à améliorer leurs politiques pour renforcer la gestion des pêches. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a conçu un cadre stratégique afin d'assurer la pérennité des ressources côtières dont dispose la province. Il est en train d'y intégrer une approche axée sur les meilleures pratiques en matière d'utilisation et de gestion des ressources. De plus, il a lancé un programme de conservation de l'habitat du saumon, qui est fortement axé sur la protection, dans les régions urbaines, des habitats vitaux pour cette espèce. Ce programme fait appel aux groupes communautaires et aux administrations locales qui se préoccupent de la pérennité du saumon.

L'étude des pratiques et des compétences du domaine des pêches est devenue un autre aspect important des efforts déployés au Canada pour assurer la conservation des ressources halieutiques. L'Examen des engins et des méthodes de capture du poisson de fond est l'un des éléments les plus importants de ces efforts. Cet examen, lancé en décembre 1992, établit des liens entre les engins servant à la pêche du poisson de fond et le développement durable. Il peut avoir d'importantes répercussions pour l'industrie.

Le Programme canadien pour la pratique responsable de la pêche est un autre mécanisme important auquel on a recours actuellement pour en arriver à une pêche durable. En collaboration avec le gouvernement fédéral, l'industrie a entrepris des travaux, dans le